

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 18 janvier 2010****Présents**

Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART.
 Eve ROBERT, Eglantine LEROI, Henry SIMONIN.
 Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.
 Marie-Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA, Jean-Paul FITOUSSI (départ à 9h55), Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 9h50).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, François RACHLINE (procuration à Michel PEBEREAU),
 Maxime SAADA (procuration à François HEILBRONN).
 Arnaud BONTEMPS (procuration à Eve ROBERT), Hadrien CLOUET (procuration à Eve ROBERT),
 Alejandra CHAPA, Andreea MINEA, Diego MELCHIOR.
 Jean-Emmanuel COMBES (procuration à Jean-Claude CASANOVA), Marie-Pierre de la GONTRIE,
 Paul PENY, Annie THOMAS (démission).
 Nadia MARIK, Julien PALOMO.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Hervé CRÈS	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales et des échanges,
Cyril DELHAY	directeur de la communication,
Jean-Baptiste GOULARD	chargé de mission auprès de Richard Descoings,
Isabelle BOSSARD	chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Vincent TENIERE	chargé de relations avec les pouvoirs publics, direction de la stratégie et du développement,
Françoise MELONIO	doyenne du Collège Universitaire,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Approbation des projets de convention et statut du pôle de recherche et d'enseignement supérieur : «Université Paris-Cité». | p.1 |
| II. | Collège universitaire : point d'étape sur la mise en place du nouveau curriculum. | p. 11 |
| III. | Bilan des admissions. | p. 14 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 décembre 2009. | p. 17 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 17 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

La séance est ouverte à 8h34 par Michel PEBEREAU. Est signalée la démission de Mme Annie THOMAS dont il loue l'efficacité et l'implication dans le Conseil.

I Approbation des projets de convention et statut du pôle de recherche et d'enseignement supérieur : «Université Paris-Cité».

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle l'approbation à l'unanimité de la cofondation par l'IEP de Paris du pôle de recherche et d'enseignement supérieur par le Conseil d'Administration de la Fondation en date du 15 décembre dernier. Celui-ci est une structure juridique créée par le législateur en 2006 et qui a pour objectif de créer des fédérations approfondies entre des universités, des organismes de recherches, des grandes écoles et des grands établissements tels que l'IEP de Paris. La création en avait été décidée à partir du constat que l'enseignement supérieur et la recherche en France était extrêmement émietté. A l'intérieur des catégories que sont les universités, les grandes écoles et les grands établissements, un morcellement opérait encore. Sous l'appellation grandes écoles figurent une dizaine de grandes écoles de commerce, une dizaine de grandes écoles d'ingénieur, les écoles normales supérieures...ce sont en tout plus de 250 écoles et grandes écoles qui existent.

Contrairement à ce qui s'opère la plupart du temps dans le monde, la France distingue l'enseignement supérieur et la recherche. La recherche dans les universités – en France la recherche universitaire – et la recherche dans les grands organismes de recherche – en France la recherche scientifique – ne sont pas distinguées dans les autres pays. Ce fait laisse entendre que les deux types de recherche s'excluent dans notre pays. Le gouvernement qui a décidé des réformes en question et qui a été suivi par ceux qui lui ont succédé a souhaité que se rapprochent les grands organismes de recherche et les universités. Richard DESCOINGS relève que certains qui auraient aimé aller plus loin et voir transformer les agences de recherches en pures agences de moyens font front contre d'autres qui sont restés très attachés à l'existence des grands organismes de recherche, notamment par une certaine prudence vis-à-vis de la capacité des universités à donner à la recherche la place qu'elle doit avoir. Il est en effet nécessaire de procéder en permanence à l'intérieur des universités à l'arbitrage entre les moyens alloués à la recherche et ceux alloués aux différents niveaux de formation. Ceci n'est pas chose aisée.

Un certain nombre de grandes villes et d'universités ont déjà fait le choix de se regrouper. Certaines ont même décidé de fusionner sans même attendre l'application ni de la loi de 2006 ni de celle de 2007 sur l'autonomie universitaire. Strasbourg par exemple a utilisé les mécanismes prévus par la loi SAVARY de 1984 pour cela. Il n'existe désormais plus qu'une seule université de Strasbourg constituant une unité juridique. Elle est sans doute l'université qui est allée le plus loin. Les autres villes universitaires ont choisi la mise en œuvre de la loi de 2006 et donc la constitution des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui, du point de vue juridique sont des établissements publics.

Renvoyant à la liste fournie aux personnes présentes, Richard DESCOINGS présente les PRES créés en 2007, 2008 et 2009. Une très large partie des villes universitaires françaises se trouve ainsi

concernée. Certains PRES sont clairement, dans l'esprit de leurs fondateurs, une étape vers la fusion des universités. Il n'est parfois pas aisé de faire comprendre pour certaines villes universitaires, pourquoi il existe plusieurs universités, comme pour Bordeaux I, II, III et IV. L'international ne saisit pas toujours facilement les raisons et la logique de cette pluralité disciplinaire. La situation est plus complexe pour Aix-Marseille qui recoupe deux villes. Il relève cependant qu'en région Lorraine, l'Université de Metz a accepté de faire partie du pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué par les trois universités de Nancy, ce qu'il qualifie de remarquable dans l'histoire de la région.

Aucune aspérité particulière ne marque la région Île-de-France par rapport aux autres. Un PRES a été créé avec Paris-Est avec de très bonnes universités comme à Marne-la-Vallée avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité constituer un grand pôle d'enseignement supérieur et de recherche dans le nord de Paris, ce que l'on appelle le campus Nicolas de Condorcet. Devront s'y retrouver Paris I, l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, l'Ecole des Chartes et plusieurs autres établissements. La situation parisienne est cependant particulière : elle est à l'image de la France mais en accentué. Le morcellement est plus fin, les fossés peuvent être plus profonds, les établissements sont très attachés à leur histoire, autonomie et indépendance, comme en atteste la difficulté à faire travailler ensemble les juristes de Paris I et II.

Richard DESCOINGS se propose de revenir sur les projets qui ont eu cours. Le premier, le plus important et profond a eu lieu dès 2006 et s'appelait Paris Universitas. Il regroupait à l'époque de très bons éléments : Paris II, III et IV – il rappelle que Sciences Po a passé des accords avec La Sorbonne – Paris VI Pierre et Marie Curie - plus grande université scientifique française dans le classement de Shanghai - , Paris IX et jusqu'à une époque l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Il était à un moment aussi question d'une intégration de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm. Cependant, cet ensemble n'a pas tenu sur le temps long. Paris IX Dauphine n'a en effet pas donné suite aux premiers travaux de rapprochement, un changement de stratégie et de président ayant eu lieu. Aussi, cette dernière n'appartient pas au regroupement. Par ailleurs, tout ou partie de l'Ecole d'Economie de Paris, l'Ecole des Chartes, devraient rejoindre Paris I sur le campus Nicolas de Condorcet. Les établissements qui devaient quitter Paris Universitas se sont regroupés autour de Paris I. Il ne reste aujourd'hui dans ce regroupement que Paris II, IV et VI, quoique ce regroupement ait refusé de se constituer en un établissement public qui aurait eu en charge de gérer les décisions et actes mutualisés portés par ces universités. Ces dernières universités ne voient en effet pas d'intérêt à se regrouper.

Le souci d'indépendance de ces universités peut être perçu comme une des causes de ces réticences : Paris II, notamment ne souhaite pas s'ouvrir à d'autres disciplines. L'économie et la gestion s'y font plus rares et Paris II se conçoit de plus en plus comme l'héritière de la faculté de droit de l'université de Paris et ne souhaite donc pas multiplier les rapprochements disciplinaires. L'université considère en effet qu'il est suffisamment difficile d'atteindre l'excellence et d'assumer la compétition internationale dans les disciplines qui lui sont traditionnelles. Paris IV dispose d'une situation un peu différente. L'université, à travers son président et son conseil d'administration, a adopté une attitude d'hostilité très franche à la politique universitaire menée par le gouvernement : contre la mastérisation et l'autonomie. Aussi en a découlé une faible envie de participer à une politique impulsée par le gouvernement et dans laquelle la ministre s'est personnellement engagée. Paris VI est l'université la mieux cotée des universités françaises : elle est dotée de nombreux laboratoires de recherche d'excellence remarquables. Aussi, ne voit-elle pas d'intérêt à s'allier avec des universités dont la gouvernance est compliquée comme c'est le cas pour Paris IV ou avec une université comme Paris II qui a des intérêts disciplinaires très éloignés. Aussi ces trois universités ont-elles décidé d'adopter un statut associatif.

Richard DESCOINGS ajoute que le gouvernement a décidé que désormais, l'essentiel des moyens à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche passeraient par des PRES. Cela est vrai pour le budget annuel ainsi que pour le grand emprunt. Le président de la République et le Premier ministre ont en effet annoncé que la partie du grand emprunt attribuée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche passerait par les campus d'excellence et donc par des PRES. De plus, il se trouve que Paris VI a partagé avec Paris VII pendant une quinzaine d'années le malheur d'être sur le

campus de Jussieu qu'il a fallu désamianter. L'université se trouve donc aujourd'hui occuper des bâtiments neufs ne nécessitant pas de financement pour les locaux et équipements. Or le gouvernement a décidé de ne financer que des dépenses d'investissement par opposition aux dépenses de fonctionnement. Ce qui représente une incitation de moins pour Pierre et Marie Curie à entrer dans le type de système souhaité par le gouvernement pour le financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La ministre a, de la même manière, signé avec le président de Paris IV en 2009, un contrat qui met en œuvre une autre source de financement : les contrats de projet entre l'Etat et la région Île-de-France. Aussi, l'ensemble des besoins de Paris IV en matière de restructuration immobilière semble devoir être comblé à travers les mécanismes classiques.

Il en est de même pour Paris. La situation est bien différente pour le PRES que Richard DESCOINGS se propose de fonder. Si le conseil exprimait son accord, il regrouperait une grande université dans le domaine médical : c'est l'université Paris V René Descartes qui est le voisin de Sciences Po et possède par ailleurs une faculté de droit, l'Institut d'Etudes Judiciaires et d'autres activités. Des accords lient déjà l'université à Sciences Po puisqu'une chaire a été créée sur les questions de santé, dirigée par Didier TABUTEAU. L'université René Descartes a un Institut droit et santé avec lequel un lien très fort est installé depuis plusieurs années. Sciences Po peut apporter quelque chose à la formation des futurs médecins à travers la formation en sciences sociales. En retour les professeurs de médecine pourraient apporter beaucoup de choses aux étudiants de premier cycle ou de masters liées à la santé, la médecine et la recherche médicale, qui sont de plus en plus des questions de société.

L'Université Denis Diderot Paris VII serait la deuxième université participant à ce PRES. Son point fort est la formation des ingénieurs. Il rappelle qu'en France, la moitié des ingénieurs – c'est le fait de Claude ALLEGRE – est formée dans les universités. Mais l'université présente le plus de formations dans les sciences exactes et les sciences de l'informatique. Paris VII a aussi quelques laboratoires de recherche et de formation dans des unités de sciences sociales en psychologie et en psychanalyse.

L'Université Paris III Sorbonne Nouvelle se trouve poussée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Celle-ci est assez proche des préoccupations de Sciences Po avec l'enseignement des langues et des civilisations. Mais deux choses ont pu faire hésiter sur cette université : d'abord, elle est installée à Censier et le site fera l'objet sous peu d'un chantier de désamiantage. Aussi, il a été expliqué à la ministre que les fonds qui seraient affectés par l'Etat - soit via le plan campus, soit via le grand emprunt - n'auraient pas pour objet de financer le désamiantage. Sciences Po ne verrait aucun intérêt à voir arriver Paris III et l'opération ne serait alors qu'une manière de passer des financements en dehors des budgets annuels de l'Etat. Ces conditions conduiraient, si elles n'étaient pas remplies, à revoir la position de Sciences Po à l'intérieur du PRES.

L'université possède de très bons étudiants et professeurs en langues et civilisations. Ces derniers représentent des perspectives positives pour les futurs recrutements de Sciences Po.

Pour les instituts de recherche, le PRES comprendrait l'Institut de Physique du Globe. Dirigé par Vincent COURTILLOT, c'est un très grand centre de recherche en physique et physique appliquée puisqu'il suit l'activité volcanique de la planète. Il est par ailleurs très attentif au maintien d'une liberté académique fondamentale, à l'image des marges laissées à deux de ses chercheurs qui ne sont pas à l'unisson avec la majorité sur les questions de réchauffement climatique. Il n'est en effet pas mauvais de disposer d'une diversité dans la capacité à prévoir le futur. Aujourd'hui, personne ne conteste sa profondeur scientifique. Si certaines thèses peuvent être contestées, cela fait partie de la liberté académique de chercheurs et enseignants chercheurs qui ne pensent à un moment donné pas forcément tous la même chose.

Pour les grands établissements, l'INALCO a des relations plus anciennes avec Sciences Po. Les étudiants y vont souvent étudier les langues orientales. La logique d'ensemble se vérifie ainsi, aussi bien avec Paris III qu'avec l'INALCO.

Pendant les négociations, les grands sujets de débats ont porté sur trois grands points. Le premier a tourné autour de la présence de Paris I qui aurait fait sens. Aussi bien à travers ses départements économiques que ceux de droit. Cependant et pour faire simple, l'Etat a mis son veto à une sorte de confédération avec l'université. La raison avancée est que l'université représente environ 40 000 étudiants, ce qui aurait donné une ampleur considérable à l'ensemble. Si ne devait être pris que l'essentiel des doctorants, le nombre serait évidemment plus faible. De fait, le véritable obstacle a été l'idée qu'avaient certains proches de la ministre qu'une alliance entre Sciences Po, Paris I et Paris V et quelques autres, paraissait redoutables. Par ailleurs, si Paris I s'était retrouvé dans le PRES, le campus Nicolas de Condorcet n'aurait pas vu sa réalisation à court terme. L'opération aurait été plus difficile sans cette grande université. Après un débat, le président Jean-Claude COLLIARD a préféré répondre positivement à la ministre et négocier des contreparties avec elle.

La deuxième question s'est intéressée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique. Sciences Po est directement concerné puisque des liens historiques le lient à ce qui était auparavant l'Ecole de Rennes. Sciences Po forme une très grande partie de ces élèves qui seront un jour directeurs des hôpitaux. L'Ecole Nationale de la Santé publique est certes plus vaste que l'Ecole de Rennes avec, notamment, la recherche en matière de santé publique. Cette dernière intéresse également Sciences Po, et pose des liens avec par exemple l'Institut droit et santé de Paris V. Le fait que l'Ecole se situait à Rennes posait question. Il se trouve cependant que le siège de l'Ecole Nationale de Santé Publique se trouve à Paris. De plus, des réunions ont lieu tous les mercredis matins à l'Hôtel-Dieu pour affirmer, sur un plan symbolique, l'unité de l'ensemble et marquer que l'Université Paris-Cité a un sens y compris territorial. Cela marque aussi le fait que l'Université Paris-Cité est bien installée au cœur de Paris.

La deuxième question portait sur le point de savoir si l'ensemble devait se limiter aux universités, organismes de recherche et grands établissements de Paris intra-muros. Il aurait été logique de trancher en tenant compte de la question précédente par un « oui bien-sûr ». C'est donc « oui » puisque l'ensemble inclut l'Ecole Nationale de la Santé Publique. Mais ce n'est pas « bien sûr » puisque le ministère a souhaité que Paris XIII, qui désirait faire partie du PRES, ait un statut de membre associé. Son président, Jean-Loup SALZMANN, a fini par se ranger sur la position de l'Etat qui a peut-être joué là parfaitement son rôle de régulateur. Les arguments donnés se sont avérés être à un moment suffisamment puissants. Aussi, l'Université Paris XIII est complètement associée non seulement aux travaux mais aussi du point de vue juridique s'il devait être décidé de fonder ce PRES.

Enfin, Richard DESCOINGS se propose d'exposer les raisons qui le convainquent de fonder ce PRES. La première est qu'il ne souhaite pas laisser croire que Sciences Po est dans une politique d'isolement. Ceci s'avèrerait contraire à toutes les décisions prises par le conseil depuis des années. En attestent la création des doubles cursus ou des doubles masters créés avec Paris VI, HEC, Polytechnique et l'ENSAE. Le refus par principe serait absurde, confie-t-il, cela semblerait une modification de la stratégie suivie jusque-là.

La deuxième raison importante réside dans le fait que Sciences Po est financé par l'Etat. Or, les financements à venir passeront par des regroupements. Il est possible d'y dire non mais cela reviendrait aussi à dire non aux financements publics par l'Etat dans les années à venir. Il n'est pas sûr que Sciences Po en ait les moyens et la volonté.

Une autre raison est constituée par le fait que les universités et établissements parisiens ne se parlaient guère. Que ce soit sur le plan des politiques de recherche, entre professeurs ou à l'intérieur des disciplines. Maintenant que le processus est amorcé, il observe que des choses ont lieu et qu'elles ont des effets sur le plan intellectuel. Il espère que ces effets auront des conséquences sur les plans éducatifs et scientifiques.

Richard DESCOINGS distingue tout de même des raisons de ne pas faire le PRES. La première étant que cela ne simplifie pas complètement le paysage juridico-administratif. Cependant, ainsi qu'Axel KAHN le dit, un PRES est une filiale de mutualisation. Les différentes parties aux discussions ont essayé de verrouiller l'avenir du PRES en définissant ses compétences actuelles comme des

compétences de coordination d'une part. D'autre part, les compétences qui lui seraient dévolues à l'avenir proviendraient de décisions explicites du conseil d'administration de chaque établissement.

La deuxième raison de ne pas avoir de crainte provient du fait que seul l'IEP de Paris serait cofondateur de ce PRES. La Fondation nationale de Sciences Politiques ne serait, à la demande de l'Etat, pas engagée. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, via Bernard LARROUTUROU qui est en charge de cette affaire, souhaitait s'en tenir au grand établissement, soit l'IEP de Paris. Richard DESCOINGS affirme ne pas avoir cru bon de s'opposer à cette décision qui préservait par ailleurs l'indépendance et l'autonomie de l'institution.

La réponse à la question « peut-on espérer beaucoup de ce PRES ? » dépend de la décision de l'Etat d'allouer ou pas les crédits et de leur importance. Ce seront les crédits du plan campus pour l'immobilier et ceux du grand emprunt, au sujet duquel des sommes tout à fait importantes ont été annoncées. Aussi, les efforts seront joints pour convaincre l'Etat de faire confiance aux responsables de l'éventuel PRES, en allouant des fonds sous forme d'investissements qui permettront de développer un certain nombre de projets.

M. le directeur annonce proposer au conseil deux textes auxquels la qualité de rédaction fait défaut. Le texte portant Convention constitutive résulte en effet d'un nombre considérable de compromis qui n'avaient pas forcément pour but principal la qualité littéraire.

Le plus important, et qui aura une véritable valeur juridique, est le Projet de statuts. Ceux-ci seront décidés par l'Etat car celui-ci est favorable à l'autonomie universitaire sous réserve qu'il prenne lui-même les statuts des universités autonomes qui se rassemblent. Le texte est cependant très peu normatif, ce qui est aux yeux de Richard DESCOINGS un atout supplémentaire pour l'avenir.

Michel PEBEREAU souhaite exprimer quelques mots pour expliquer la procédure suivie. Le dossier du PRES répond à une demande de l'Etat d'une restructuration du monde universitaire pour lui permettre d'orienter ses crédits d'investissements. Il est donc de l'intérêt financier de l'institution de répondre à cette demande.

Toutefois, cette demande pose le problème des alliances de Sciences Po. L'IEP de Paris a des alliances multiples à l'intérieur desquelles le PRES représente un sous-ensemble d'alliances. En ce sens, la décision de PRES serait structurante. Il n'est d'autres obligations que celles figurant dans les documents. Toutefois, si à l'avenir, les PRES prenaient une consistance, ils affecteraient le réseau d'alliances, les relations entre membres du PRES se renforçant. En ce sens, la décision est stratégique et importante. Il est logique que celle-ci soit prise au niveau de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, d'une part parce que c'est ce qui est demandé et, d'autre part, car cela préserve l'indépendance de la Fondation qui est, à ce stade, une sécurité compte tenu de l'incertitude quant à l'avenir du PRES.

Il serait cependant à ses yeux, inconcevable que l'Institut prenne une décision aussi structurante et dans des domaines aussi importants que la recherche et l'immobilier, autrement qu'avec un accord explicite de la Fondation. C'est la raison pour laquelle un accord en deux temps a été adopté : la Fondation se prononce sur le projet pour indiquer qu'elle considère comme souhaitable que l'Institut l'adopte. Ceci laisse ainsi toute liberté à l'Institut mais donne des indications sur les orientations qui ne seraient pas souhaitées par la Fondation. Cette méthode est intéressante pour l'avenir, la Fondation ayant assuré dans l'espace et le temps l'indépendance et l'autonomie de Sciences Po à l'heure où l'Université française s'oriente dans une direction qui va ressembler à celle que la Fondation et Sciences Po ont eu depuis les origines. Ainsi, n'est-il pas mauvais d'affirmer la prééminence de la Fondation dans les décisions stratégiques et l'autonomie de l'Institut dans un certain nombre de décisions relatives à la gestion et à l'orientation de l'effort de recherche et d'enseignement. Telles sont les données du

problème qui font que le conseil a à délibérer aujourd'hui. Il rappelle enfin que le conseil de direction a décidé la fondation de ce PRES de façon unanime.

Jean-Claude CASANOVA confirme que le Conseil de la Fondation a accepté cette création dans l'état d'esprit indiqué par Richard DESCOINGS. Il estime que Sciences Po ne peut pas ne pas y aller et en tirer les meilleurs avantages. Les risques sont à son avis faibles, l'hétérogénéité de l'ensemble que constitue ce PRES est le même en gros que celui de chacun des PRES parisiens. Ils ne pourront jamais être de ce fait des systèmes parfaitement intégrés. Il reprend pour illustrer ce fait le cas de l'Université de Paris V : ses deux grands interlocuteurs sont l'INSERM et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. Ces deux établissements échappent totalement au ministère de l'Enseignement supérieur. Ils ont leurs règles de fonctionnement propres : l'un dirigeant la politique hospitalière de Paris et l'autre dirigeant la politique scientifique des unités médicales. De même, l'Ecole des langues orientales aura ses institutions et sa vocation propres. Le PRES est un ensemble qui pourra accroître la coopération interne comme cela a été indiqué par Richard DESCOINGS et ce, dans un certain nombre de secteurs intéressants pour Sciences Po. Il pourra aussi être un interlocuteur privilégié du ministère dans un certain nombre de grandes décisions d'équipements. Jean-Claude CASANOVA ne doute cependant pas que d'autres perspectives de ce même type seront proposées par les prochains ministres dans le futur, ainsi que le confirme un regard sur le paysage institutionnel depuis une quarantaine d'années : l'inventivité du système universitaire français étant en ces matières certaine...

Michel PEBEREAU complète son propos en qualifiant le système d'extraordinairement conservateur. Ce dernier revient sur le sigle : Université Paris-Cité lui paraît un joli nom, Université Cité-Paris étant plus joli encore en anglais, il pourrait encore avoir un très grand avenir.

Dans l'île de la Cité, il n'y a pour l'instant que l'Hôtel-Dieu, précise Jean-Claude CASANOVA, les internes en étant sortis pour empêcher l'incendie par la Commune... assistés par les élèves de l'Ecole Polytechnique, complète Michel PEBEREAU.

Richard DESCOINGS plaide que le regroupement n'est pas plus hétéroclite que celui de l'Ecole Polytechnique qui est dans un vaste ensemble qui regroupe à la fois Paris Tech et le PRES de Saclay.

b) Questions et observations

Jean-Paul FITOUSSI soumet deux questions de compréhension : la première porte sur la séparation entre l'Institut et la Fondation pour le PRES : il souhaite que lui soit confirmé que l'argent qui viendra par la médiation du PRES sera géré par la Fondation ou faudra-t-il que soit créée une autre instance ?

Sa deuxième interrogation part du constat que la recherche est essentiellement gérée par la Fondation et que l'enseignement l'est par l'IEP. Il souhaite ainsi souligner que le PRES implique de rentrer dans une stratégie dont les éléments sont artificiels. Il est artificiel de dire que seul l'Institut participe alors que la Fondation gère les fonds et gère la recherche.

Bruno MAQUART interroge les modalités du divorce éventuel d'avec le PRES dans l'avenir. Il souhaite aussi savoir si tous les champs du savoir sont couverts par le PRES.

Eve ROBERT félicite la démarche de rapprochement et de coopération avec les universités participantes, au nom de l'UNEF. Ceci va dans le sens d'un décloisonnement nécessaire entre grandes écoles et universités. Elle annonce trois remarques portant successivement sur la cohérence, les compétences et la gouvernance.

Sur le plan de la cohérence stratégique et géographique du regroupement, elle juge les explications sur l'Ecole de Rennes surprenantes et contradictoires avec la logique d'ouverture extra-muros de Paris XIII-Villetaneuse en membre fondateur du PRES, alors même que cette université peut

particulièrement bénéficier de la coopération. Il est bien compris que cela provient d'un desiderata de l'Etat, mais cela apparaît à l'UNEF moins que logique. De plus, en terme d'alliances, il est clair que ce PRES a pour logique une course aux financements et va dans le sens de la compétition entre les universités y compris avec certains des partenaires historiques avec lesquels Sciences Po a un double diplôme. Ceci est inquiétant en terme de stratégie.

La deuxième remarque porte sur les compétences telles qu'elles sont détaillées dans la Convention constitutive. Celles-ci ne seraient qu'envisagées, mais demeurent floues. L'UNEF souhaiterait aussi disposer de garanties sur plusieurs points : les informations du PRES en matière de recherche ne devraient pas avoir d'impact sur les formations adossées à la recherche telles que le master recherche de Sciences Po. Des perspectives devraient aussi être fournies sur les doctorats communs et les diplômes cohabilités. De plus, le fait de déléguer au PRES les questions liées au logement et à la vie étudiante semble empiéter sur les plates-bandes du CROUS de façon préoccupante.

Concernant la gouvernance du PRES, elle pointe la faiblesse de représentants élus au conseil d'administration qui sont très loin des standards de 1984. Le statut d'EPCS ne permet pas une représentation adéquate des usagers et salariés dans la gouvernance du PRES. Aussi souhaiterait-elle qu'un changement de statut vers un GIP ou un statut associatif soit exploré. Il lui semble important qu'au minimum les possibilités du statut actuel soient ouvertes et utilisées au maximum à savoir qu'il y ait neuf et non pas trois représentants élus au conseil d'administration du PRES.

L'UNI pour Sciences Po soutient par la voix d'Henry SIMONIN l'initiative de la ministre de création du PRES. L'application de ce pôle autorisera de meilleures conditions de vie des étudiants et l'attractivité internationale, cela impulsera aussi plus de cohérence et un développement de la recherche. Cependant, l'UNI pour Sciences Po s'oppose au PRES proposé : l'Université Paris-Cité ne permettra pas à Sciences Po d'être en cohérence avec aucun de ses accords avec Paris I, Paris IV et Paris VI, bien qu'il est dit que le PRES ne remette à aucun moment en cause ces partenariats. Si le PRES était accepté, la concurrence avec les universités avec lesquelles des accords existent serait directe. Celles-ci sont en effet dans le PRES adverse. Or, sachant que le PRES est un élément fort qui s'inscrit beaucoup plus sur le long terme que les partenariats précédents, il est certain qu'il va à l'encontre de ces accords.

De plus, il ne croit pas que ce PRES s'inscrive dans une logique territoriale : en atteste le fait de s'associer avec l'Ecole de Santé publique à Rennes dont seul le siège est à Paris ou encore avec l'Université Paris XIII. Le nom même du PRES ne rend pas compte de la réalité géographique des universités membres. Aussi l'UNI s'oppose à l'article 3 du Projet de statut sur le PRES.

Eglantine LEROI exprime le sentiment partagé de Nouvelle-Donne sur le sujet : elle reconnaît le grand nombre de bonnes raisons d'aller dans le sens du PRES, comme la coopération en matière de recherche et les avantages concrets pour les étudiants comme la possibilité de mettre en commun les services... La continuité géographique demeure tout de même un problème, notamment avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique. Si le PRES se nomme Paris-Cité, cela pose de fait un problème.

Un autre point d'intervention porte sur la communication autour de Sciences Po : elle souhaite questionner sur l'impact qu'occasionnerait l'utilisation qu'elle propose d'un sigle nouveau avec Université Paris-Cité-Sciences Po. La problématique consiste à déterminer comment intégrer une politique autonome et en même temps profiter de la richesse proposée par ce PRES.

Nouvelle-Donne est aussi sceptique sur la question de la visibilité internationale et sur la façon dont Sciences Po profitera de cet accord. Des chercheurs rencontrés ne sont pas du tout favorables à ce PRES. Aussi le syndicat préfère s'abstenir sur le sujet.

Richard DESCOINGS prend acte des perplexités exprimées qu'il a lui-même ressenties avec quelques différences. Si l'on considère que le PRES est un mariage, le terme de compétition ou de concurrence

avec le couple d'à côté n'a pas lieu d'être. Il n'y aurait pas de concurrence entre le PRES créé et Paris Universitas. Il a été décidé par le conseil d'administration du conseil de Sciences Po et celui de Paris IV de faire alliance avec Paris IV. La connaissance des uns et des autres et du système de réseau était parfaitement acquise. Cela illustre le fait que le PRES ne porte pas atteinte aux autres systèmes de coopération universitaire. C'est bien à compter de cette année qu'ont commencé à être mis en œuvre les accords adoptés avant l'été par le conseil de Sciences Po et celui de Paris I. De la même façon, un accord de double cursus avec Paris I en mathématiques a commencé à être mis en œuvre, juste au début de l'année universitaire. Il ne faudrait donc pas créer de la concurrence ou de la compétition là où il n'y en a pas.

Pour Jean-Paul FITOUSSI la concurrence n'exclut pas la complémentarité.

Richard DESCOINGS explique que pour sortir d'un mariage, il faut faire en sorte que les termes du contrat soient aussi peu liants que possible. Le « contrat de mariage » pour le PRES est celui d'une communauté réduite aux acquêts. Rien du patrimoine n'est mis en commun. C'est donc la plus petite contrainte juridique possible si l'on garde l'image du mariage, ce qui est pour sa part une bonne chose. S'il était décidé de grandir et « d'élargir la famille », cela ferait l'objet d'une décision ad hoc prise par chacun. Cela préservera ainsi la liberté de choix, ce pour quoi il déclare s'être battu en accrochant la FNSP et l'IEP. S'adressant particulièrement à Jean-Paul FITOUSSI, il dément l'idée qu'il y aurait une intention latente de séparer la Fondation et l'IEP. Il s'agira de faire en sorte qu'à aucun moment le PRES ne gère les finances de Sciences Po. En l'état actuel du droit, cela reste impossible. La sortie éventuelle est ainsi permise par des contraintes en droit très légères, mais aussi par un droit de veto sur l'extension des compétences, à moins qu'il ne soit recouru à la loi. Pour ce qui est du contrat, toute décision devra être prise à l'unanimité des membres fondateurs.

La sortie de la Convention et du statut adopté par l'Etat passe par une demande adressée à l'Etat de procéder à la modification du décret portant statut. La décision relève d'un peu de droit et de beaucoup de sciences politiques. Richard DESCOINGS déclare qu'il ne manquera pas de faire part à la ministre de l'idée de lier Nouvelle Donne à la composition et à la conception même des Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur. Il dit aussi s'inquiéter de l'image que donnerait l'opposition au projet de l'ensemble des représentants étudiants de l'UNEF, de l'UNI et de Nouvelle Donne, auprès des autres universités. Il comprend l'ensemble des arguments qu'il estime légitimes et respectables. Mais ceux-ci seront perçus comme une opposition des étudiants de Sciences Po à l'agrégation avec des gens qui ne seraient pas de leur qualité, et ce, malgré toutes les éventuelles déclarations. Il s'inquiète aussi de la position de l'UNEF qu'il croyait très en faveur du regroupement des universités et grands établissements. Cela n'est pas le cas. Il fustige la tendance française à laquelle les syndicats étudiants ne dérogent pas et qui consiste à rejeter systématiquement un projet ou le projet au prétexte de la méthode.

De plus, un contrat tel que celui qui est à l'ordre du jour implique la prise en compte de l'autre. Or, la participation de l'Ecole des hautes études de Santé publique a été décidée par l'ensemble de son conseil d'administration. Il s'agit donc de savoir si telle est la conception de la continuité territoriale de Sciences Po quand l'établissement possède de nombreux campus en dehors de Paris. L'argument est donc saugrenu. Il n'est pas possible non plus de forcer la main des universités avec lesquelles Sciences Po a déjà des accords. Celles-ci ne souhaitaient en effet pas le « mariage » .

Il existe, malgré la large palette de savoirs universitaires, des trous. L'ensemble des sciences du vivant sont couvertes, les sciences de la terre avec Paris VII et avec l'Institut de Physique du Globe, l'ensemble des sciences sociales, de façon moindre les humanités avec Paris III et l'INALCO, ce qui n'est quand même pas rien : le spectre développé est donc très large.

Revenant sur les compétences, il précise que ce n'est pas le doctorat commun qui est créé, mais une coordination des Ecoles doctorales, la coordination de celle de Sciences Po n'étant déjà pas si simple, comme peuvent en attester les deux représentants du bureau scientifique présents.

Sur le logement, il se réjouit de la défense faite par l'UNEF du CROUS, mais ce qui est proposé reviendrait à augmenter de façon formidable l'offre de logement dans Paris. Il comprend un non qui défendrait les œuvres universitaires qui financent l'UNEF. Il se demande si ce positionnement très ancien est favorable aux étudiants parisiens.

Sur la gouvernance, la faiblesse des représentants élus au conseil d'administration de l'établissement public est absolument volontaire. C'est est une raison solide qui pourrait justifier une opposition locale de l'UNEF à un projet qu'elle acceptait, du moins le croyait Richard DESCOINGS, au niveau national. Les statuts n'ont pas été façonnés de la manière dont le SNESUP conçoit la démocratie universitaire. Ce serait aussi l'une des premières fois que l'UNEF serait à ce point derrière le SNESUP.

Michel PEBEREAU estime les réponses du directeur en accord avec le dessein du projet universitaire élaboré. La pluridisciplinarité de l'enseignement et de la recherche de ce projet pourrait donner de la dynamique à la décision qui pourrait être prise aujourd'hui. Ceci pourrait aussi être le point de départ de quelque chose de plus important. Il se dit aussi convaincu par l'argument donné sur les adhésions et celle en particulier de l'Ecole de Rennes. Cette démarche est bonne au moment où il faut reconstituer les pôles d'enseignement et où ils doivent devenir pluridisciplinaires, multiples et un peu plus forts. D'autant que la démarche est faite sur la base du volontariat et que les rassemblements trouvent leur cohérence avec, d'un côté la recherche médicale et de l'autre la recherche et l'enseignement sur le plan administratif. L'Ecole de Rennes se trouve être à la convergence de ces deux conceptions et semble avoir sa place dans l'ensemble. Le point d'aboutissement en sera des filiales communes, ce qui est à la fois moins ambitieux, mais plus réaliste. Ceci devrait permettre de lever bien des appréhensions autour de la table : créer une filiale commune s'avère moins engageant que de créer une maison-mère de l'ensemble de ces établissements.

Richard DESCOINGS tient à ajouter quelques précisions : sur le plan de la continuité territoriale, il pourrait être reproché à Paris IV de s'être installé à Abou Dhabi avec le Louvre. De plus, dans l'esprit du législateur de 2006, il y avait l'idée d'intercommunalité. Mais depuis, la ministre, favorable aux pôles de la recherche et de l'enseignement supérieur, a présenté au gouvernement une loi qui donne leur autonomie aux universités. Il est donc clair que l'équilibre institutionnel s'en trouve modifié. Donc, pour ce qui concerne Sciences Po, cela n'a pas changé grand-chose, mais pour les universités tout nouvellement autonomes, l'idée de fusionner au moment où elles venaient d'acquérir l'autonomie, ne les a pas enthousiasmées. De ce fait, s'est opéré le passage d'un projet de maison-mère, de fédération à une filiale de mutualisation. Là est le point-clé de l'évolution stratégique des universités.

Enfin, il rappelle que le conseil de direction de Sciences Po est le dernier à ne pas avoir encore délibéré et que tous les autres ont, à une écrasante majorité, été favorables au projet, y compris les élus étudiants. Aussi invite-t-il à se référer aux listes d'approbation par les conseils. Les étudiants de Sciences Po auront à se définir par rapport aux autres étudiants.

Michel PEBEREAU juge qu'il serait très fâcheux que les étudiants de Sciences Po se mettent en position de refus d'un rapprochement avec les autres. Le risque d'une interprétation des votes serait très élevé et Sciences Po n'est pas en état de pouvoir donner un sentiment d'arrogance.

Michel PEBEREAU propose de passer aux votes sur la Convention constitutive du PRES et les Projets de statuts. Il observe que personne ne demande de vote séparé.

Vote contre : 1

Abstention : 4

Pour : 15

Les deux textes, la Convention et les Projets de statuts sont adoptés à une large majorité

II. Collège universitaire : point d'étape sur la mise en place du nouveau curriculum.

a) Exposé

Françoise MELONIO procède à la présentation et rappelle qu'elle a exposé dans la note soumise les différents intérêts du projet global de la réforme de la scolarité avec l'équilibre des grandes disciplines. Cette réforme apparaît cohérente d'abord avec l'internationalisation qui rend nécessaire de bien cadrer la scolarité et d'éviter un éclatement. Elle apparaît aussi cohérente avec l'organisation d'un certain nombre de masters nouveaux spécialisés qui rendent d'autant plus fondamentale la formation en premier cycle. Si l'architecture globale de la scolarité était acquise, depuis 2009, il a été nécessaire d'abord de descendre au niveau des différentes disciplines puis de procéder à l'ensemble des préconisations.

Sur le premier point, alors que sciences politiques et sociologie sont très représentées au niveau de la recherche, elle note un paradoxe : il n'y avait pas d'enseignement organisé de sciences politiques et de sociologie dans le premier cycle. Aussi a-t-il fallu parvenir à un accord sur ce que doit être l'enseignement fondamental. Elle annonce que ce travail est quasiment terminé ; un programme commun est trouvé en initiation à la sociologie et en sciences politiques, malgré le manque de consensus. Un programme d'enseignements partagés est constitué pour la première année avec des électifs en seconde année. Il pourra ainsi être proposé un enseignement cohérent de première année d'ici quelques semaines.

Concernant la réalisation, l'objectif est d'arriver à passer dans le nouveau système sur trois ans. Cette année, ont commencé à être mis en place un certain nombre d'enseignements innovants de façon à pouvoir les tester. La première année sera mise en place l'an prochain. La deuxième année sera mise en place l'année suivante. L'objectif est aussi d'éviter de causer des traumatismes chez les enseignants en basculant d'un seul coup. C'est pour cette raison qu'en histoire les deux professeurs qui viennent d'être nommés ont été utilisés pour tester les enseignements nouveaux qui seront par la suite mis en place. Sont testés dès cette année ce que seront les ateliers d'écriture ou bien l'entraînement à l'éloquence.

Restent à mettre en place les chartes pédagogiques ; quelques exemples sont fournis. Les disciplines et la pédagogie changent, aussi faut-il faire participer l'ensemble des enseignants. Il sera un peu plus délicat d'articuler le cursus de Paris et des régions : il faut à la fois les réunifier, éviter la dispersion et en même temps préserver la singularité des différents campus internationaux. Cela est en cours pour le Collège universitaire campus euro-américain de Reims. Il va poser des problèmes particuliers et oblige à réfléchir sur ce qui est fait à Paris et sur les pratiques habituelles de Sciences Po en fonction des réactions des étudiants étrangers. A Reims, l'idée sera d'avoir un cursus commun plus une spécificité euro-américaine. Plusieurs difficultés devront être tranchées : la question de la langue en premier. Sur ce point, elle sollicite l'avis du comité de direction. Sciences Po s'est engagé pour qu'à Reims la scolarité soit entièrement effectuée en anglais. Il y aura des cours de langue et les étudiants seront amenés à apprendre le français avec une certaine énergie. La question est de savoir quelle doit être la place du français dans l'enseignement : les premiers retours font état d'une grande proportion de Franco-américains et Franco-canadiens. Aussi, la possibilité de proposer des enseignements optionnels en français serait sûrement un plus pour ces étudiants qui n'ont pas de raison d'abandonner le français une fois en France.

Se pose aussi la question plus délicate de la maîtrise du niveau de français exigé en fin de parcours. Un des intérêts de ces campus est de fabriquer des francophiles. La francophilie passe par la maîtrise de la langue, de ce fait des décisions sur le niveau d'exigence devront être prises.

La seconde question sera celle de la taille des groupes et des modes de pédagogie. Jusqu'à présent les campus avaient tendance à avoir des emplois du temps très lourds pour leurs élèves en cumulant les enseignements. C'est une tradition française. La difficulté réside dans le fait que dans la tradition américaine, un élève est bien formé s'il a beaucoup de temps pour les lectures personnelles. Il faudra donc bien réfléchir au montant exact des heures d'enseignement requis et à la question du travail personnel.

Sur la taille des groupes, elle rappelle que l'enseignement en cours magistral est essentiel à Sciences Po et apprécié par les étudiants. Il n'est pas sûr que les étudiants d'Amérique du Nord l'estiment de la même façon. Il faudra de ce fait procéder à des adaptations, ce qui méritera une réflexion collective. Sur les recrutements proprement dits, il sera nécessaire de faire venir des enseignants exerçant à Paris et expérimentés pour éviter la dispersion des campus en région. Françoise MELONIO préconise aussi de disposer d'enseignants sur place. Elle assure que des contacts heureux dans ce sens ont été pris avec l'Université de Reims en profitant des rapports entre des professeurs d'ici et de l'université. Le corps enseignant sera donc très mixte.

b) Questions et observations

Eve ROBERT se félicite de ce nouveau curriculum qui représente une avancée. Elle tient à exprimer une remarque sur les chartes d'enseignement qui vont dans le bon sens et constituent l'occasion d'engager une réflexion sur trois points.

Celles-ci seront l'occasion d'harmoniser les charges de travail entre les différentes conférences de même matière. Pourra aussi être lancée une réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances et les conditions d'examen à Sciences Po.

Cela semble aussi aller dans le sens d'une meilleure adaptation des exercices à la matière. Elle aimerait au nom de l'UNEF que cela soit aussi l'occasion d'une réflexion sur la charge horaire et la place accordée à la lecture dans le cursus à Reims mais aussi sur tous les autres campus.

Elle souhaite aussi savoir s'il est prévu sur le campus un lieu de vie étudiant : cafeteria et BDE. Ses questionnements portent aussi sur la localisation géographique du campus et sa proximité avec les résidences universitaires et la bibliothèque. Il lui paraît important que la LV2 soit ouverte à tous comme cela se fait sur l'ensemble des campus. Cet élément lui semble crucial.

Christian LEQUESNE estime qu'il n'est pas très étonnant d'avoir beaucoup d'étudiants d'Amérique-du-Nord franco-américains ou franco-canadiens. Avoir un certain nombre d'enseignements en français lui paraît être une valeur ajoutée pour ces étudiants. Sur la question du cours magistral, il lui semble que le cours magistral est souvent trop long. Si on tient compte du fait que les étudiants lisent, chose acquise avec les étudiants nord-américains, il suggère que puisse être envisagés des cours magistraux de seulement une heure et qui poseraient les bases. L'essentiel du travail se ferait lors des séminaires avec 15-20 étudiants maximum. Les cours de deux heures où beaucoup de matière est donnée alors que les étudiants lisent au préalable pourraient être repensés avec la mise en place de Reims et la réforme.

Henry SIMONIN exprime le positionnement favorable de l'UNI sur les objectifs du nouveau curriculum. Les élèves du campus de Reims doivent obligatoirement maîtriser le français à la fin de la deuxième année, mais il souhaite savoir à quelle qualification de langue renvoie l'expression une « bonne maîtrise ».

Pour Nouvelle-Donne, Eglantine LEROI exprime l'assentiment du syndicat avec le projet. Les questions allant dans le sens d'un accroissement des lectures personnelles et d'une diminution des heures de cours pourraient s'appliquer à d'autres campus y compris à celui de Paris.

Michel PEBEREAU estime qu'il est important de ne pas être en matière de français plus exigeant vis-à-vis des anglophones que Sciences Po ne l'est en matière d'anglais vis-à-vis des francophones. Il remarque aussi qu'il est indispensable pour des étudiants d'Amérique du Nord que le corps enseignant soit effectivement logé à Reims. La distance avec Paris est contre-performante pour des étudiants habitués à disposer d'enseignants disponibles et physiquement présents.

Richard DESCOINGS reprend la parole pour répondre aux positions exprimées et d'abord à la question des cursus. Il trouve que l'idée est encore trop ancrée qu'un bon enseignement est un enseignement avec beaucoup d'heures. Cette idée est très française et peut-être inexacte. Elle rassure tout le monde : ceux qui enseignent ont l'impression que leur matière a une place toute particulière. Les étudiants peuvent aussi être rassurés : plus ils ont de cours, plus ils ont de raisons de ne pas consacrer trop de travail personnel à côté. C'est aussi une désincitation à lire et travailler par soi-même. Il faut donc insister sur le fait que ce qui compte c'est d'abord la qualité de l'enseignant. Ainsi, il propose moins de cours mais avec un effectif de 15 ou 20 élèves et une préparation en amont des cours par les étudiants. Une attention toute particulière doit être apportée non pas à ce qui est enseigné, mais à ce qui est appris. Difficulté est en France d'accepter que ce n'est pas parce que l'on enseigne à des élèves qu'ils apprennent. Ce problème est connu dans le secondaire et dans le supérieur. Le français utilise ainsi le même mot pour « teaching » et « learning » en anglais. Ceci est très embarrassant. Entre assister au contenu et le maîtriser, la différence est grande.

Aussi pense-t-il qu'il faut poursuivre dans la voie d'une réflexion sur le maintien ou non d'enseignements magistraux de deux heures. Il est possible qu'ils ne soient pas idéaux. Sans doute faut-il, au travers de l'expérience de Reims, y réfléchir globalement. Il propose aussi de réfléchir à la façon dont on pourrait convaincre les élèves de passer plus de temps à la lecture, à la réflexion, à la méditation, parfois aux apprentissages et moins de temps à assister à des enseignements. Ceci n'est pas simple puisque contraire à leurs habitudes.

Sur la place du français, il est nécessaire de recruter des étudiants qui ne sont pas francophones à l'origine. Si la maîtrise du français est exigée, il n'y a aucune chance de développer le recrutement à l'étranger et d'élargir le nombre de personnes devenant un jour et francophiles et francophones. Sciences Po doit en revanche leur imposer un enseignement intensif pour acquérir la maîtrise du français. Il ne peut cependant leur demander une maîtrise plus grande du français à la fin de la deuxième année que celle demandée aux élèves français au sujet de l'anglais à la fin de la deuxième année. Beaucoup ont encore des progrès à faire.

Sur la présence des professeurs - quel que soit leur statut - Sciences Po dispose déjà de l'expérience des campus qui existent ailleurs qu'à Paris. Ceux qui enseignent à Poitiers ou ailleurs proviennent des universités ou des différentes écoles. Il y a à Reims, par exemple une bonne école de management. D'autres enseignants ne manqueront pas de s'y installer : le logement à Reims est deux à trois fois moins cher qu'à Paris et il risque d'y avoir des jeunes professeurs qui, ayant des salaires moins élevés, s'installeront préférablement à proximité de Paris avec des transports agréables, plutôt qu'à Paris. Pour des élèves de culture nord-américaine, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas de présence attentive et permanente des enseignants.

Sur le logement, Richard DESCOINGS pense qu'il sera beaucoup plus facile de proposer des logements aux étudiants à Reims qu'à Paris où le logement est rare et très cher. L'offre locative sera l'un des éléments d'attractivité de ce campus, puisque le logement y est diversifié, meilleur marché et plus nombreux.

Les lieux de vie et bibliothèque seront plus faciles d'accès qu'à Paris. Il y a à Reims une magnifique bibliothèque qui, malheureusement, ne sera pas disponible dès la première année.

Il pense aussi qu'il serait dommageable de limiter l'enseignement des langues aux francophones à l'anglais. Les diplômés devront non seulement maîtriser l'anglais mais aussi une autre langue, à Reims comme sur les autres campus. De la même manière, une partie des étudiants non-francophones souhaiteront apprendre une autre langue que le français. Il leur sera proposé une éducation européenne et pas seulement francophone : peut-être pas dès la première année mais par la suite, devra leur être proposé, s'ils le souhaitent, d'apprendre l'italien, l'espagnol... Ceci est très important : la France et Reims seront ainsi des portes d'entrée en Europe.

Michel PEBEREAU juge que ce projet se confirme comme très intéressant, non seulement en lui-même, mais par les implications qu'il peut avoir sur la réflexion à Sciences Po en terme de pédagogie et de façon d'enseigner un certain nombre de sujets.

III. Bilan des admissions.

a) Exposé

Hervé CRÈS procède au commentaire de la campagne d'admission 2009. Il rappelle qu'elle s'est déroulée dans un contexte d'incertitude un peu plus grand que d'habitude. La première raison est la crise et son impact sur les métiers auxquels forme Sciences Po. Il y avait aussi la modification des droits de scolarité : pour 30% des élèves, ces droits ont formellement baissé. Ceci concerne la tranche de d'exonération supplémentaire ainsi que l'accroissement de 50 à 75% de la contribution additionnelle de Sciences Po aux montants des bourses. Pour les autres 70%, ces montants ont augmenté.

Au total, il n'y a pas de chute en terme de nombre de candidats. Il fait part d'une consolidation de l'ordre de 0,4%. Toutes les procédures voient le nombre de candidats augmenter à l'exception notable de la procédure de recrutement en master et Programme doctoral-cursus français (cf. tableau sur la première page du document fourni). Il y a plus de candidats à l'examen du Collège universitaire. 415 candidats ont été recrutés alors que seuls 255 avaient été recrutés l'an dernier. Il explique ceci par le fait que les candidats qui avaient coutume de venir par la procédure bac+1 viennent désormais par la procédure bac+0.

L'autre élément de satisfaction concerne l'international : le diplôme reste autant, sinon plus, attractif que par le passé.

Globalement, le taux de sélection est un peu moins dur que par le passé : les chiffres sont passés de 17 à 19% par rapport à 2008. Pour le Collège universitaire, les procédures ne sont pas biaisées par rapport à la filière du baccalauréat. Les admis sont en proportion équivalente aux candidats filière par filière.

Il se félicite aussi du succès des doubles diplômes avec les Universités de Paris I, Paris IV et Paris VI. Les cursus joints avec les deux premières font déjà l'objet de plusieurs centaines de candidatures seulement quelques mois après leur lancement. Ceci souligne selon lui l'intérêt de ce type de dispositifs que le conseil a décidé de proposer aux étudiants à la fin du printemps 2009.

Hervé CRÈS se penche sur la baisse sensible du nombre de recrutements en masters. Elle peut s'expliquer par l'accroissement des droits, mais aussi par une modification assez notable du périmètre. Comme le tableau en rend compte, le portefeuille proposé par l'Ecole doctorale a fait l'objet d'une modification profonde l'an dernier. Désormais il est demandé aux candidats de s'intégrer dans un cursus en 5 ans et non plus en 2 ans. Ainsi, s'observe une diminution notable du nombre de candidats entre 2008 et 2009. Les candidats se sont autosélectionnés et il semble que Sciences Po a réussi à accueillir autant de candidats qui correspondaient aux critères que par le passé. Pour les masters qu'il

qualifié de « professionnels », il demande cependant de garder en tête le fait que 2009 a été la première année où a été supprimé le recrutement en master management de la culture et des médias. Celui-ci attirait en général près de 400 candidatures. Sur l'ensemble des masters, s'effectue un retour à l'étiage de 2007.

b) Questions et observations

Eglantine LEROI tient à évoquer les lacunes du maillage du territoire à propos des lycées en convention d'éducation prioritaire. Les lycées sont situés essentiellement dans la région Ile-de-France et très peu dans le sud-est de la France. Aussi propose-t-elle de réfléchir à d'autres lycées qui pourraient être intéressants pour le recrutement.

Eve ROBERT souhaite savoir pour quelle raison le nombre de candidats avait baissé à Nancy et à Poitiers.

Christian LEQUESNE observe que le taux de sélection de la procédure internationale est supérieur aux autres modes de sélection et souhaite que lui soit fournie une explication : les taux passent ainsi pour 2009 de 30 à 14% pour les CEP et l'examen.

Richard DESCOINGS avance, pour la question posée par Christian LEQUESNE, le phénomène d'auto-sélection qui a lieu : les familles qui ont une solide culture éducation nationale, souhaitent que les enfants aillent soit dans les classes préparatoires aux grandes écoles, soit dans les établissements sélectifs dont Sciences Po fait partie. Les jeunes Français qui cherchent à commencer leurs études supérieures hors de France sont très peu nombreux. De la même manière, les jeunes non-Français dont les familles acceptent et qui ont l'esprit aventurier sont également peu nombreux. Le fait d'aller faire des études ailleurs que dans un pays natal constitue en soi un élément de sélection. Sciences Po est friand d'esprit aventureux et non plus « aventurier » puisque cela devrait devenir de plus en plus simple. Pour une très bonne famille française, le choix se fait de plus en plus soit d'envoyer l'étudiant dans une classe préparatoire aux grandes écoles ou dans un bon collège britannique, américain ou pourquoi pas en Chine ou en Corée.

Il existe donc encore une distorsion : d'une part du fait d'une assiette très large en France qui va s'élargissant avec la cote croissante de Sciences Po en France. D'autre part, les étudiants étrangers sont des étudiants qui intéressent Sciences Po, ceux dont l'approche intellectuelle consiste à s'inscrire en première année ou pour leur master ailleurs que dans leur pays natal. Cela ne va pas de soi dans tous les pays : en Angleterre, les étudiants sont très peu mobiles. Ils ont là-bas de très bonnes universités et la langue pose problème en France. Les étudiants américains sont eux aussi très peu mobiles. Ceci explique la disparité apparente.

Richard DESCOINGS prévoit un resserrement du taux de sélection avec une augmentation du nombre de candidats. Cependant, cette différence observée demeurera.

Sur les différents campus, il partage la perplexité exprimée et estime très compliqué de comprendre les oscillations annuelles au niveau des candidatures. Celles-ci doivent être lissées. D'une année à l'autre, il est difficile de donner une explication particulière. Sur 3/4/5 ans, il faut se montrer très attentif à la tendance . Si elle était à la baisse, il faudrait alors se poser de graves questions. D'une année à l'autre peuvent se présenter plusieurs explications : la capacité de Sciences Po à bien communiquer, donner de l'information, la concurrence internationale et puis aussi la crise. Elle ne facilite en effet pas la mobilité internationale des jeunes. Bouger nécessite un minimum de moyens même si sur certains campus, comme à Dijon, il y a entre 60 et 70% de boursiers. Sciences Po est tout particulièrement attentif à suivre ces tendances.

Concernant la répartition des Conventions Education Prioritaire, Richard DESCOINGS fait remarquer que les classes populaires ne sont pas réparties également sur tout le territoire. Or les CEP ont pour but d'être passées avec les lycées de ces territoires. Le sud-est n'est pas forcément la région qui attire le plus ces classes, le coût du logement l'explique. Menton est par exemple très cher. La répartition des CEP visera les familles connaissant le plus de difficultés à avoir accès à l'enseignement supérieur, plutôt que le critère de répartition homogène. Sensible à l'argument de l'équilibre, le directeur préfère appliquer la notion de démographie et non pas de territoire.

Troisièmement, l'Education Nationale attribue le label « éducation prioritaire ». Leur nombre d'une académie à l'autre est extraordinairement différent. Il existe une cinquantaine de lycées classés « éducation prioritaire ». Sciences Po est au-dessus de ce chiffre : les critères de classement ont été utilisés. Ce qui fait l'objet de fréquentes dénonciations : Sciences Po ne prendrait en compte que le label. Or Sciences Po essaie justement de faire mieux et prend en compte les critères sociaux : le nombre de boursiers, la répartition par CSP des parents, le nombre de chômeurs... Sciences Po applique à différents lycées ces critères, car l'académie n'a pas voulu développer cela. Aujourd'hui le nombre de lycées correspond bien aux critères adoptés par le conseil de direction. Chaque année des décisions sont prises de faire entrer ou non les uns et les autres en fonction de ces critères. Et Sciences Po se situe bien au-delà du nombre de lycées classés en ZEP.

Pour Jean-Claude CASANOVA, ce sont des raisons budgétaires qui font que le ministère n'applique pas ces critères systématiquement. Michel PEBEREAU complète son propos en expliquant que ces critères étaient appliqués mais que les ZEP ne sont plus un thème d'actualité.

Richard DESCOINGS précise que le label a beaucoup plus concerné les collèges que les lycées. Aussi, est-il tenu compte dans les critères appliqués par le conseil des viviers de recrutement de ces lycées.

Eglantine LEROI fait remarquer qu'il y a certainement d'autres régions qui ont des lycées qui devraient coller à ces critères en dehors des régions habituellement visées. Richard DESCOINGS argue de la présence de Sciences Po en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie... des conventions d'éducation prioritaire ont été signées avec quatre lycées en Champagne-Ardenne. Parmi les lycées historiques, trois sont passées en Moselle.

Michel PEBEREAU évoque la question posant souci des transports des élèves qui doivent être assurés normalement par les collectivités territoriales.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 décembre 2009.

Remarques :

Eglantine LEROI note que page 7, au dernier paragraphe, avait été omis le terme « non-boursière ».

Emmanuel GOLDSTEIN demande si la procuration qu'il avait fournie et qui n'est pas reprise dans le PV a été prise en compte. Ceci n'a pu être fait, bien qu'elle ait été mentionnée, puisque Michel PEBEREAU en avait une en trop. Ceci doit être mentionné dans le procès-verbal, indique Michel PEBEREAU. Il souhaite par ailleurs ajouter p.12-13, à la suite d' « il ne sera pas procédé à un débat » : « le sujet a déjà fait l'objet de débats assez approfondis ».

Le procès-verbal est adopté.

V. Echanges d'informations sur des questions diverses

Eglantine LEROI pour Nouvelle Donne revient sur l'annonce faite par le département des langues de Sciences Po et concernant le fait que les étudiants, pour obtenir leur diplôme, doivent passer l'IELTS. Aussi souhaite-t-elle savoir si cela conditionne l'obtention du diplôme, ce qui est fait pour les étudiants et si des dérogations seraient possibles ?

Michel PEBEREAU interroge sur la présence au sein du conseil d'un représentant du monde universitaire sur lequel le directeur aura peut-être une indication à donner pour une décision ultérieure du conseil.

Richard DESCOINGS annonce qu'un point sur les langues sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Il souhaite répondre néanmoins à la question : ce qui compte dans l'enseignement, ainsi qu'il l'avait déjà énoncé, c'est la vérification et la certification de ce que la maîtrise est acquise. Aussi a été prise la décision extrêmement favorable aux étudiants, de faire vérifier, certifier, et valider par le test qui est le plus demandé par les entreprises et les universités, le niveau d'anglais. Le tout est fait gratuitement pour les étudiants. Il annonce ne plus souhaiter être en mesure de dire que les diplômés de Sciences Po ne maîtrisent pas l'anglais. Aussi est mise en œuvre cette réforme portant sur la capacité de certification de ce niveau, sauf bien sûr refus absolu de l'étudiant. Il énonce le rôle très proactif que doit avoir Sciences Po dans l'orientation en insistant sur la nécessité de la maîtrise de l'anglais. Cette maîtrise est formidable pour rentrer sur le marché du travail, sur une université américaine, donc cela conditionnera bien sûr le diplôme. Dans le cas contraire, il estime que Sciences Po ne remplirait pas son devoir vis-à-vis des étudiants. Il prévient qu'il saura s'expliquer avec un étudiant qui avancera posséder un droit constitutionnel à ne pas parler anglais.

Sur la question émise par Michel PEBEREAU, il rappelle que le statut prévoit la présence d'un représentant de l'université francilienne au sein du conseil. Compte tenu de la décision prise le matin même, le nom d'Axel KAHN se dégagerait. Il est le président de l'Université René DESCARTES, voisine immédiate. Il est aussi un très grand chercheur et possède également un rôle important dans la recherche et le développement dans l'industrie. Il a été président du Comité d'éthique en France et il est le leader dans le pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Il propose de soumettre sa cooptation à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.

Michel PEBEREAU donne rendez-vous le 9 février pour une nouvelle réunion.

La séance est levée à 10h29.

